

# LE GEOPORTAIL DE L'URBANISME

## UNE PLATEFORME AU SERVICE DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE ET DE LA CONNAISSANCE DANS LES TERRITOIRES

---

# De l'origine du géoportail à la plateforme

## ▪ Genèse et déploiement du géoportail de l'urbanisme

Le 15 avril 2007, l'Europe promulgue la directive INSPIRE et pose ainsi les fondements d'une infrastructure d'information géographique pour faciliter la diffusion, la disponibilité, l'utilisation et la réutilisation des données.

Le 19 décembre 2013, l'Etat français décide de créer le géoportail de l'urbanisme (GPU), le portail national de l'information réglementaire en urbanisme.

L'Etat s'associe en co-maîtrise d'ouvrage avec l'IGN pour développer et mettre en ligne une première version du portail en 2016. Les services DDT(M) et DREAL sont mobilisés pour engager le déploiement généralisé du GPU.

## ▪ Le GPU devient un portail de référence

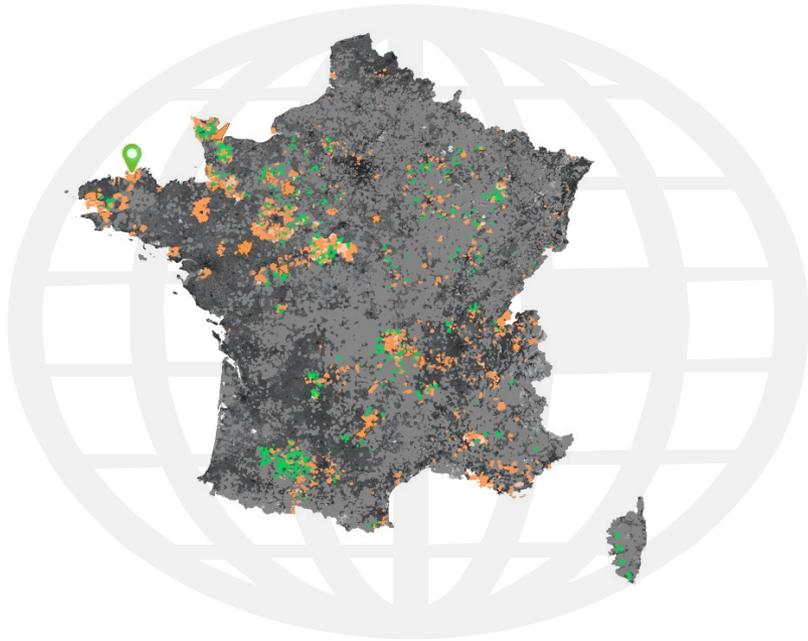
Les développements continus, issus de phases de concertation avec les territoires, permettent de rendre le portail plus performant. La dynamique d'implication des maillons de la chaîne de versement se renforce, notamment via le réseau des référents.

Les documents d'urbanisme et les servitudes d'utilité publiques sont progressivement disponibles sur le portail. Le GPU contribue à la dynamique dans les services, via le changement des pratiques autour de la numérisation et de la modernisation de l'action publique. Il impulse des synergies entre géomaticiens et urbanistes. Les professionnels de l'aménagement (promoteurs, aménageurs...) consultent les documents en vigueur directement en ligne générant un gain de temps dans la mise en place des projets.

## ▪ Du géoportail à la géoplateforme de l'urbanisme, le GPU est au service de la transformation numérique de la politique de l'urbanisme et de l'aménagement

En 2018, le réseau des chefs de projets locaux et d'experts contributeurs est renouvelé. L'équipe projet s'ouvre et s'entoure d'opérationnels du terrain et de compétences métiers qui lui permettent de conduire le projet de manière agile. Le GPU devient la plateforme qui entrepose les données ouvertes produites par l'Etat, par les collectivités et d'autres autorités compétentes. Il permet le développement d'autres plateformes et des services et produits numériques produits par des tiers qui s'appuient sur le GPU; et sur lesquels le GPU s'appuie également. Ces services se développent notamment pour simuler la constructibilité, analyser l'occupation du sol, et faciliter la prise de décision en matière de planification et, plus largement, de politiques urbaines.

# Un accès par tous aux règles d'urbanisme du territoire français



## Les documents d'urbanisme

- Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)
- Cartes Communales (CC)
- Schémas de Cohérence Territoriaux (SCOT)
- Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)

## Les Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

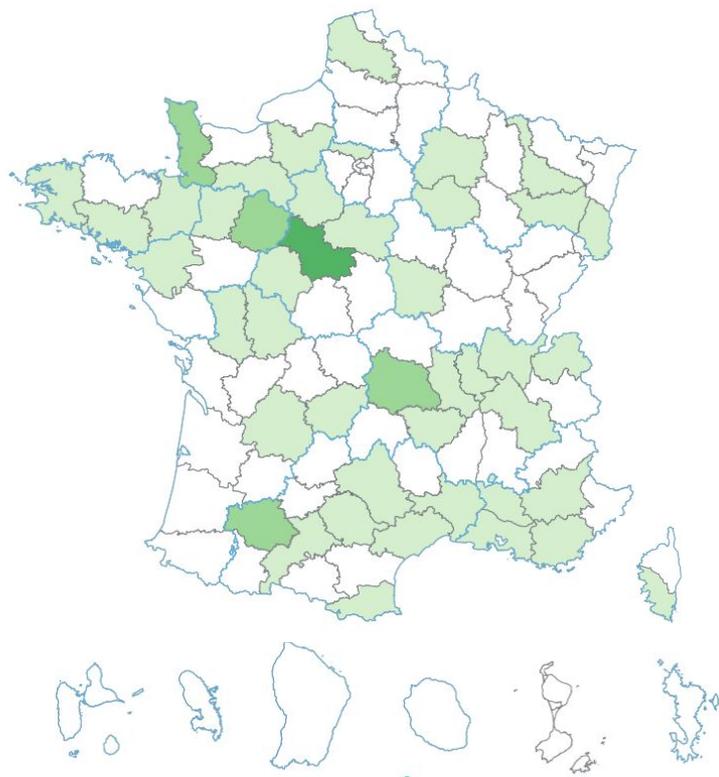
- Plans de prévention des risques (naturels, technologiques)
- Servitudes concernant les transports et les réseaux
- Zones et servitudes de protection
- Servitudes de passage
- Autres servitudes



Le GPU est accessible et consultable par tous les citoyens, les professionnels de l'urbanisme et de la construction, les collectivités territoriales et les services de l'Etat. Il permet à la fois un accès aux Documents d'Urbanisme et aux Servitudes d'Utilité Publiques. Cela constitue une spécificité propre du GPU.

# Photographie des documents d'urbanisme disponibles sur le GPU

Situation au 13 mars 2017



Pourcentage de  
DU publiés

80 à 100%

60 à 80%

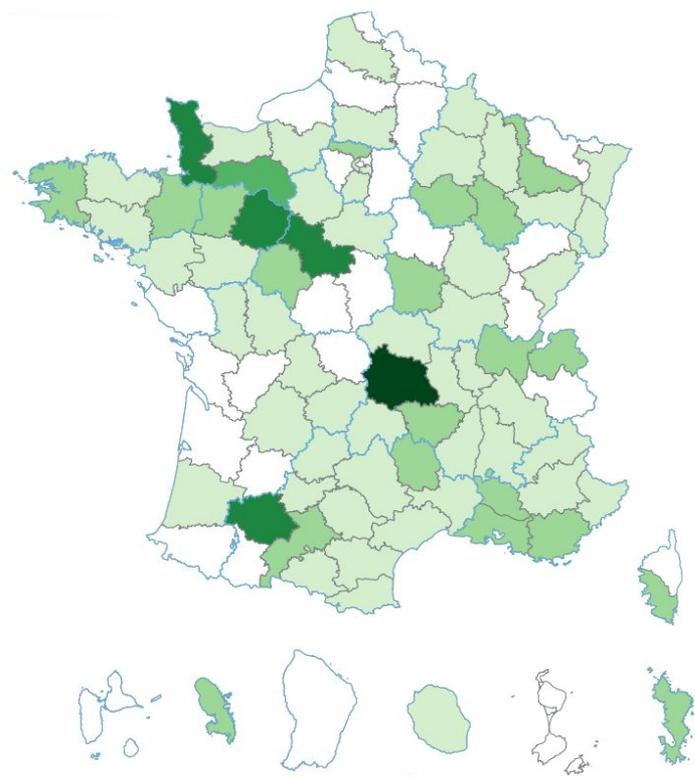
40 à 60%

20 à 40%

1 à 20%

Situation aujourd'hui

30/01/2018



Plus de 3000 documents d'urbanismes sont publiés sur le GPU en 2017 grâce à la contribution d'un grand nombre de communes, d'établissements publics intercommunaux et du travail des services de l'État.

# Photographie des servitudes d'utilités publiques actuellement disponibles sur le GPU

## SUP du MCT, du MA et du MTES

43 catégories de SUP

## SUP d'autres ministères

12 catégories de SUP

## SUP des collectivités territoriales, syndicat ou opérateurs

14 catégories de SUP

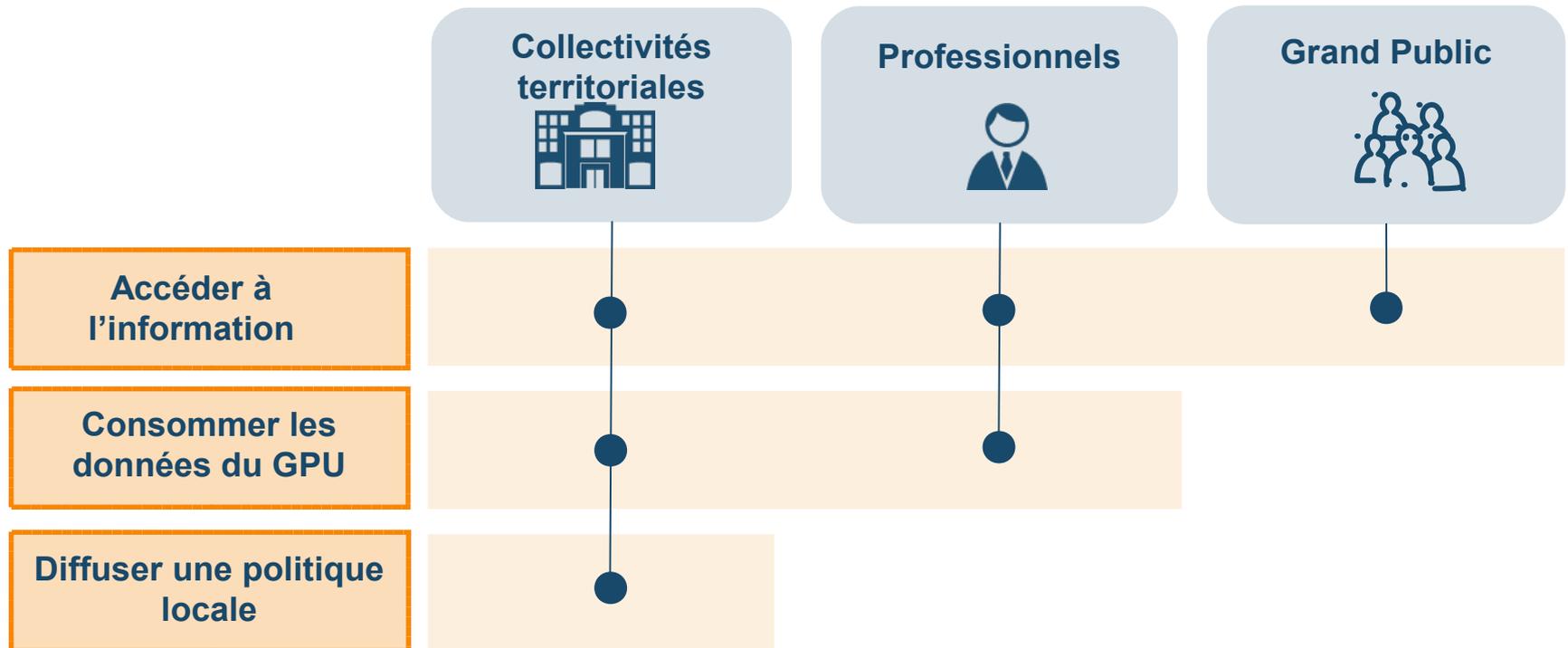
	SUP du MCT, du MA et du MTES	SUP d'autres ministères	SUP des collectivités territoriales, syndicat ou opérateurs
<b>Versements complets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parc Nationaux</li> <li>• Réserve naturelle</li> <li>• Servitude aéronautique de dégagement</li> </ul>		
<b>Versements partiels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Servitude de passage cours d'eau non domaniaux</li> <li>• Forêt de protection</li> <li>• ZAP</li> <li>• Sites inscrits et classés</li> <li>• PPRN</li> <li>• PPRT</li> <li>• Servitude de passage littoral</li> <li>• Servitude relative aux ICPE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Servitude des monuments historiques (<i>Corse</i>)<sup>1</sup></li> </ul>	
<b>Versements à venir à court terme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Servitude de canalisations gaz, hydrocarbures, produits chimiques</li> <li>• Autres servitudes aéronautiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SUP du ministère des armées (6 catégories)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Servitude de canalisations gaz, hydrocarbures, produits chimiques</li> </ul>
<b>Versement à prévoir</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Servitudes liées aux infrastructures routières nationales</li> <li>• Servitudes liées à l'agriculture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SUP ministère de la défense (6)</li> <li>• SUP captage d'eau potable</li> <li>• Servitude liées aux cimetières</li> <li>• SUP équipement sportif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Servitude de passage de conduite d'irrigation</li> <li>• Servitude SNCF</li> <li>• Servitude ERDF</li> <li>• Etc.</li> </ul>



Une forte mobilisation est nécessaire pour le versement des SUP de nos ministères. Pour accompagner le pilotage des versements, un tableau de bord des SUP sera disponible sur le GPU au printemps.

<sup>1</sup> Ministère de la Culture

## Quels usages, pour qui ?



Le GPU est aussi bien approprié à l'usage du grand public que des professionnels et des collectivités territoriales en offrant des fonctionnalités et des avantages à chacun.

# Un GPU pour le grand public

géoportail  
DE L'URBANISME

Comment ça marche ? Cartographie Recherche avancée A propos Connexion / Inscription

35000 Rennes + rechercher par parcelle

COMMUNE NON TROUVEE

Zone couverte par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de FERMANVILLE

IGN

PLAN DU SITE  
Accueil  
Comment ça marche ?  
Cartographie  
Recherche avancée  
Connexion / Inscription  
Liens

AIDE  
FAQ  
Glossaire  
Contact

LÉGAL  
Mentions Légales  
Conditions Générales d'Utilisation  
Cookies et statistiques  
Crédits

PARTENAIRE  
geoportail.gouv.fr  
data.gouv.fr  
gouvernement.fr  
legifrance.gouv.fr  
france.fr  
service-public.fr  
IGN

## Les fonctionnalités

- Des recherches par type de documents ou par localisation.
- Un affichage des prescriptions en couches distinctes (nouveau 2018)
- Des informations sur les documents en vigueur sur le territoire sélectionné
- Une FAQ pour répondre aux questions
- Un service d'assistance



Le GPU offre des fonctionnalités pour consulter des règles applicables sur un territoire figurant dans les documents d'urbanisme et les servitudes d'utilité publique.

# Un GPU pour le grand public

géoportail  
DE L'URBANISME

Comment ça marche ? Cartographie Recherche avancée A propos Connexion / Inscription

35000 Rennes + rechercher par parcelle

SURTAINVILLE (50585)  
DOCUMENTS D'URBANISME 0

Zone couverte par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de SURTAINVILLE, approuvé le 21/10/2003.

- Zone classée 1Na
- Zone classée Emplacement réservé
- Ensemble des pièces écrites
- Téléchargez l'archive complète

IGN

PLAN DU SITE

Accueil  
Comment ça marche ?  
Cartographie  
Recherche avancée  
Connexion / Inscription  
Liens

AIDE

FAQ  
Glossaire  
Contact

LÉGAL

Mentions Légales  
Conditions Générales d'Utilisation  
Cookies et statistiques  
Crédits

PARTENAIRE S

geoportail.gouv.fr  
data.gouv.fr  
gouvernement.fr  
legfrance.gouv.fr  
france.fr  
service-public.fr  
© IGN

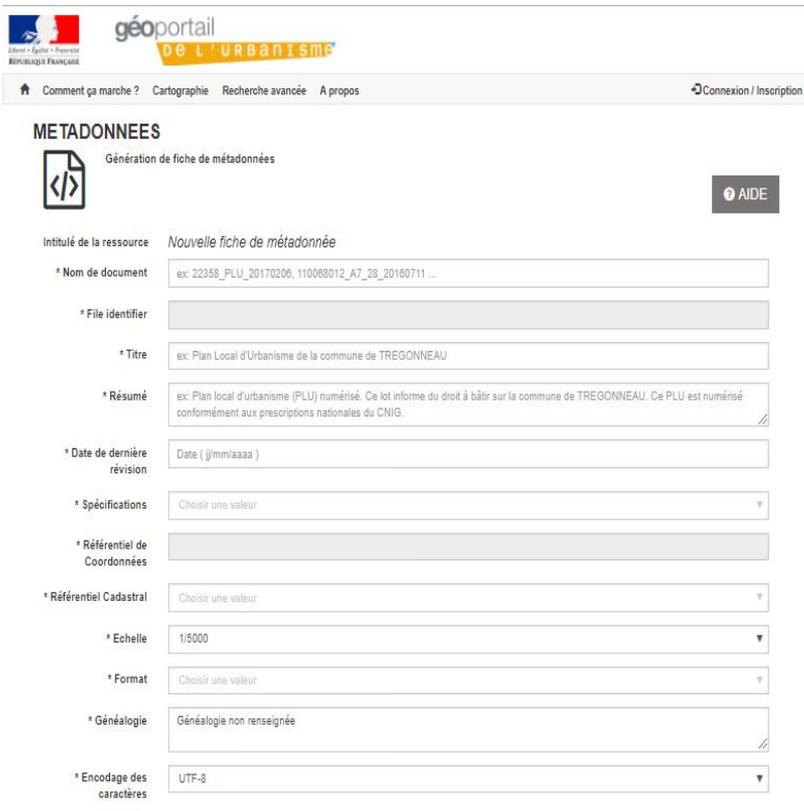
## Les avantages

- Accéder aux règles d'urbanisme sur une parcelle afin de mieux choisir où s'installer dans une commune en fonction des contraintes
- Accéder plus facilement aux informations nécessaires pour construire ou réaliser des travaux
- Accéder en tant que citoyen aux contraintes s'appliquant sur des projets publics et privés en cours
- Accéder à une information fiable en s'assurant que le document d'urbanisme est celui en vigueur (cette la fiabilité sera renforcée en 2018 grâce au lien établi entre le GPU et @ctes)



Le GPU permet de mieux connaître les règles applicables sur un terrain et un territoire afin de renforcer le lien entre le citoyen et son territoire.

# Un GPU pour les professionnels et les collectivités



The screenshot shows the 'géoportail DE L'URBANISME' interface. At the top, there are navigation links: 'Comment ça marche?', 'Cartographie', 'Recherche avancée', and 'A propos'. A 'Connexion / Inscription' link is also present. The main section is titled 'METADONNEES' and contains a sub-header 'Génération de fiche de métadonnées'. Below this is a form with the following fields:

- Intitulé de la ressource: Nouvelle fiche de métadonnée
- \* Nom de document: ex: 22358\_PLU\_20170208, 110088012\_A7\_28\_20180711 ...
- \* File identifier: (empty)
- \* Titre: ex: Plan Local d'Urbanisme de la commune de TREGONNEAU
- \* Résumé: ex: Plan local d'urbanisme (PLU) numérisé. Ce lot informe du droit à bâtir sur la commune de TREGONNEAU. Ce PLU est numérisé conformément aux prescriptions nationales du CNIG.
- \* Date de dernière révision: Date (jj/mm/aaaa)
- \* Spécifications: Choisir une valeur
- \* Référentiel de Coordonnées: (empty)
- \* Référentiel Cadastral: Choisir une valeur
- \* Echelle: 1/5000
- \* Format: Choisir une valeur
- \* Généalogie: Généalogie non renseignée
- \* Encodage des caractères: UTF-8

## Les fonctionnalités

- Mise en ligne des DU des communes fusionnées
- Des flux de téléchargement: flux WFS 2.0 (nouveau 2017), flux ATOM, services de téléchargement INSPIRE.
- Mise en ligne de plusieurs documents d'urbanisme sur un même territoire de compétence (PSMV, PLUi, ...) (Nouveauté 2018)
- Prise en compte des annulations totales et partielles de documents d'urbanisme (Nouveauté 2018)
- Saisie des métadonnées facilitée par un outil de saisie (Nouveauté 2018)
- Prise en compte du nouveau standard CNIG SUP 2016 adapté aux servitudes d'utilité publique récemment numérisées
- Prise en compte du standard CNIG DU 2017 (Nouveauté 2018)



Le GPU évolue continuellement en fonction des besoins exprimés par les professionnels et les collectivités.

# Un GPU pour les professionnels

The screenshot shows the Géoportail DE L'URBANISME website interface. At the top, there are navigation links: 'Comment ça marche?', 'Cartographie', 'Recherche avancée', and 'A propos'. A search bar contains '35000 Rennes' with a search icon and a '+ rechercher par parcelle' button. Below the search bar, there are icons for information, layers, and a menu. A green banner indicates 'COMMUNE NON TROUVEE' with a location pin icon and text: 'Zone couverte par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de FERMANVILLE'. The main map area shows a map of the Cherbourg region with various colored overlays (green, orange, grey) representing urban planning data. Three blue circular icons with white silhouettes of people are overlaid on the map, with blue arrows pointing from them to specific locations on the map. The map includes labels for 'Cherbourg', 'Dieppe', 'Le Havre', 'Rouen', 'Gaen', and 'Jersey'. A scale bar at the bottom left shows '100 km'. The bottom of the page has a dark grey footer with four columns of links: 'PLAN DU SITE', 'AIDE', 'LÉGAL', and 'PARTENAIRES'. The 'PARTENAIRES' column lists 'géoportail.gouv.fr', 'data.gouv.fr', 'gouvernement.fr', 'legifrance.gouv.fr', 'france.fr', 'service-public.fr', and '© IGN'.

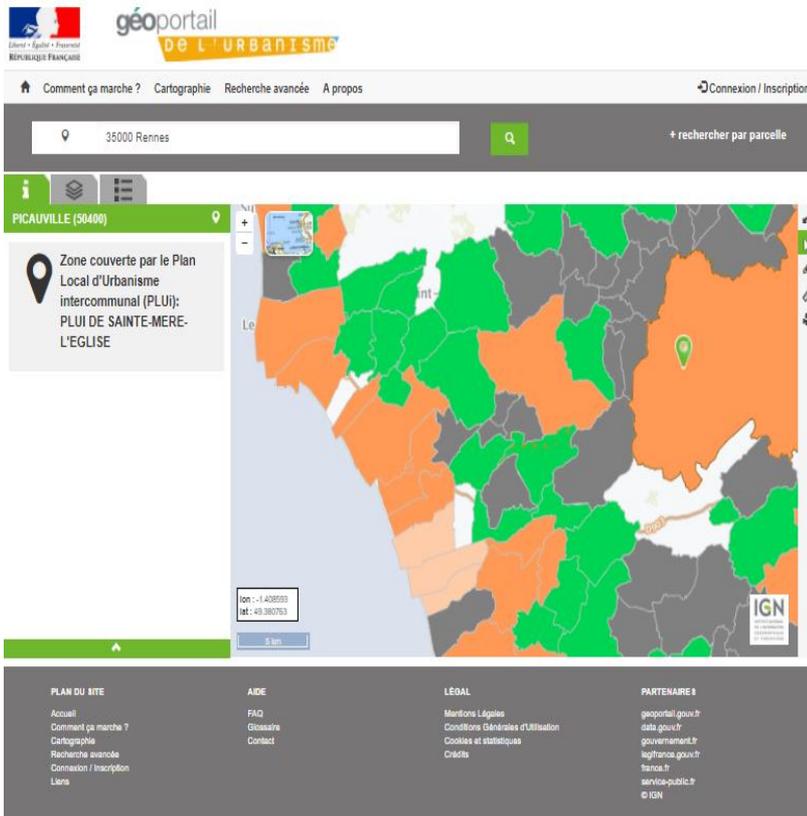
## Les avantages

- Accéder simplement et à moindre coût aux règles d'urbanisme à distance
- Avoir davantage d'opportunités de réponse à des marchés passés par les collectivités territoriales
- Consommer les données du GPU et proposer de nouveaux services en ligne
- Accéder à une information fiable, sécurisée grâce au lien avec @ctes



Le GPU fournit les données qui facilitent l'élaboration des projets de construction et d'aménagement et qui permettent le développement de services et de produits numériques innovants.

# Un GPU pour les collectivités



## Les avantages

- Accéder aux Servitudes d'Utilité Publique des gestionnaires publics et privés.
- Diffuser simplement et valoriser à l'échelle nationale les politiques publiques mises en place dans le domaine de l'urbanisme
- Faciliter et fluidifier les relations avec les professionnels de la construction et de l'aménagement.
- Réaliser des économies budgétaires en remplaçant les envois papier par des documents sous forme dématérialisée.



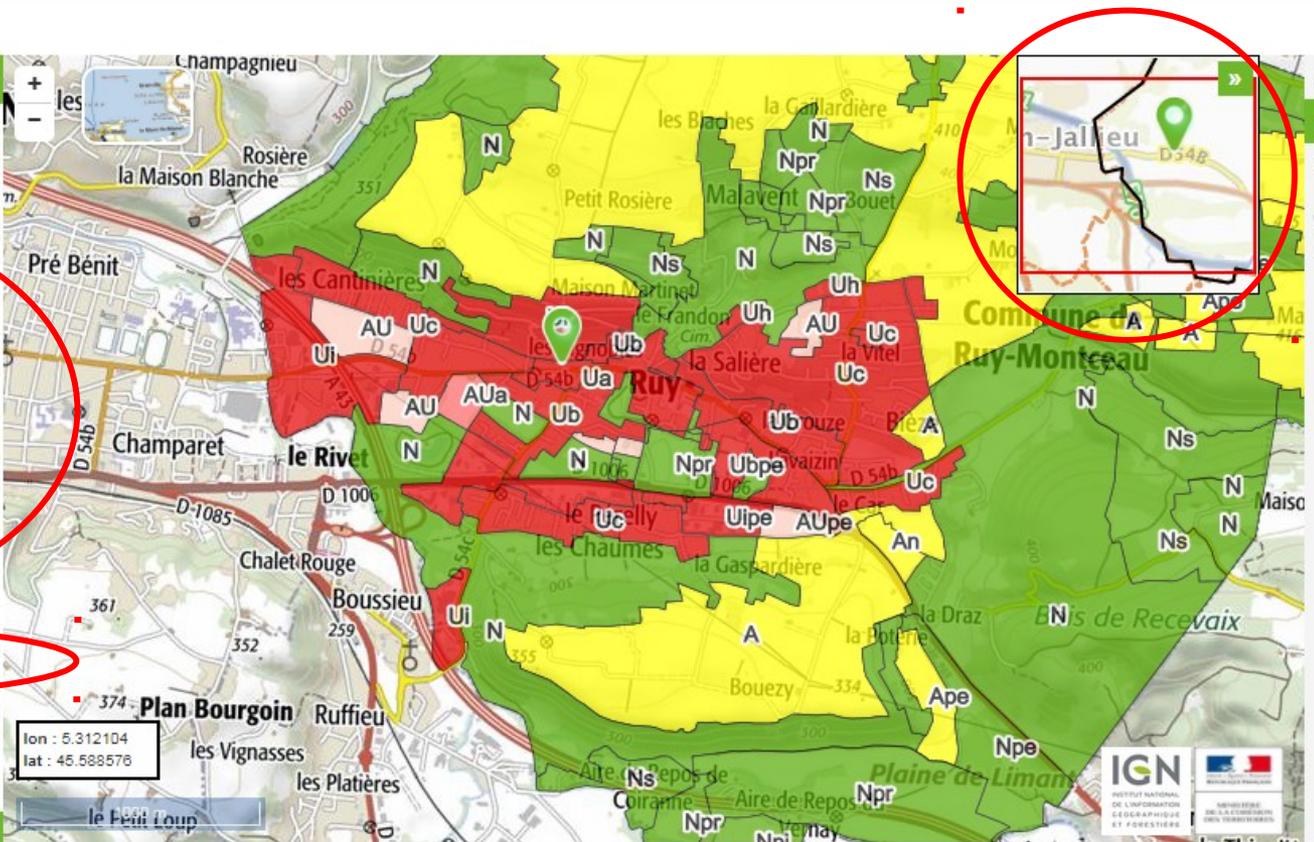
Pour les collectivités, le GPU répond à plusieurs problématiques notamment de connaissance du territoire, réglementaires, opérationnelles et budgétaires.

Rechercher une adresse, une ville, un lieu...

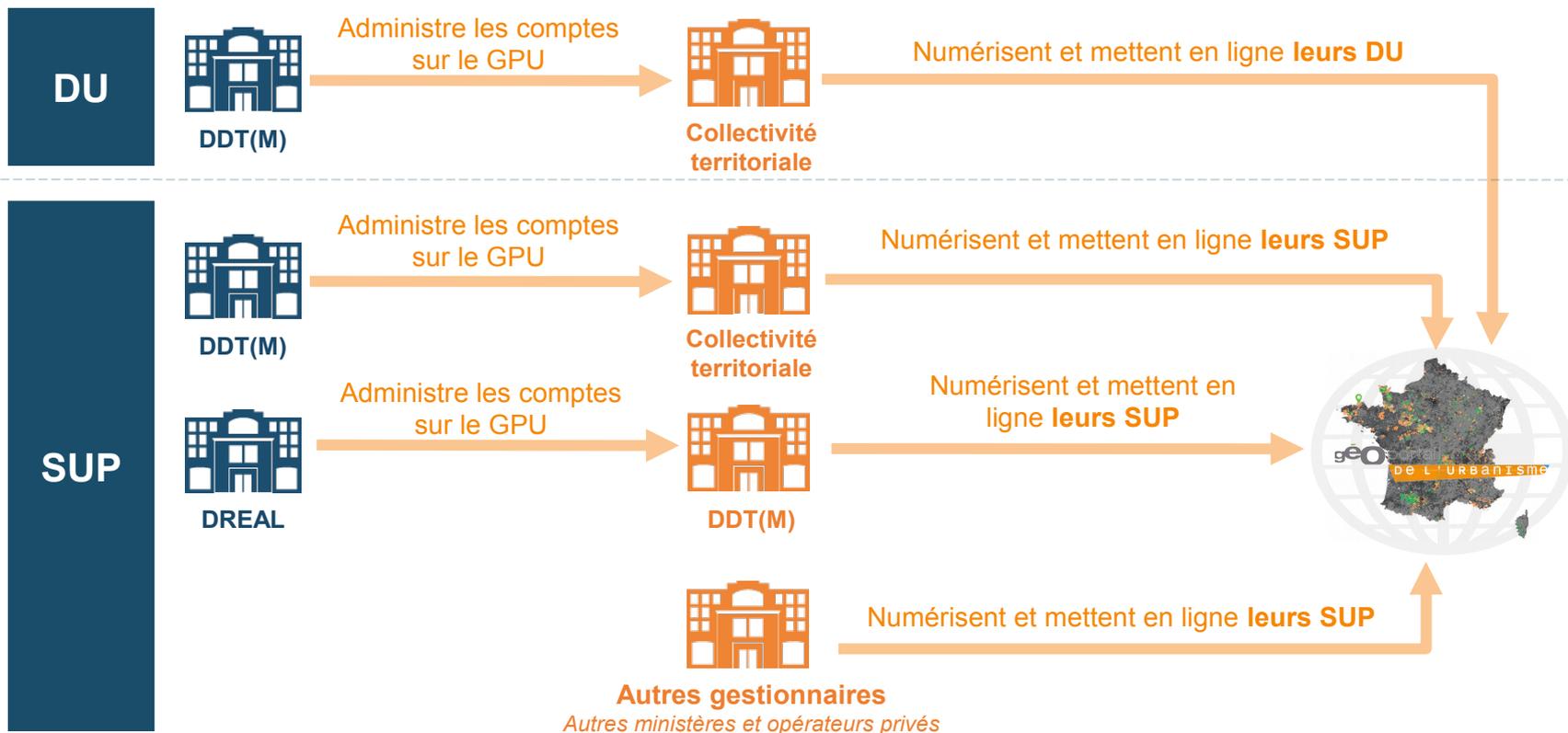


+ rechercher par parcelle

- Afficher**
- VUE D'ENSEMBLE (PLUi, PLU, POS, CC, PSMV, RNU)
  - DOCUMENTS D'URBANISME (PLUi, PLU, POS, CC)
    - Zonages des documents d'urbanisme
    - Prescriptions
      - Mixité sociale et fonctionnelle en zones urbaines ou à urbaniser
      - Traitement environnemental et paysager
      - Qualité urbaine et architecturale
      - Secteurs de projet
      - Équipements, réseaux et emplacements réservés
      - Secteurs soumis à d'autres dispositions particulières
    - Périmètres d'informations
  - PLAN DE SAUVEGARDE DE MISE EN VALEUR (PSMV)
  - SERVITUDE D'UTILITE PUBLIQUE
  - SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE



# Plusieurs autorités compétentes sont responsables de données urbaines



Les DDT(M) sont à la fois administratrices locales pour les DU et les SUP des collectivités et autorités compétentes pour les SUP de nos ministères.

## Légende



Administrateur local



Autorité compétente

# Délais et obligations pour la dématérialisation des DU et des SUP



## La directive INSPIRE

*Loi pour une république numérique*

(14/03/2007)

**Objectif :** faciliter la diffusion et l'utilisation de l'information géographique en Europe.

Échéances pour les **DU, Documents d'Urbanisme**  
(ordonnance 20 décembre 2013)

DU	Lors de toute révision d'un DU entre le 01/01/2016 et le 01/01/2020	Au 01/01/2020
Numérisation	La collectivité réalise son DU <b>obligatoirement au standard CNIG</b>	
Téléversement	La collectivité met son DU en ligne de préférence sur le GPU	Tout nouveau DU est <b>obligatoirement mis en ligne sur le GPU par la collectivité</b>

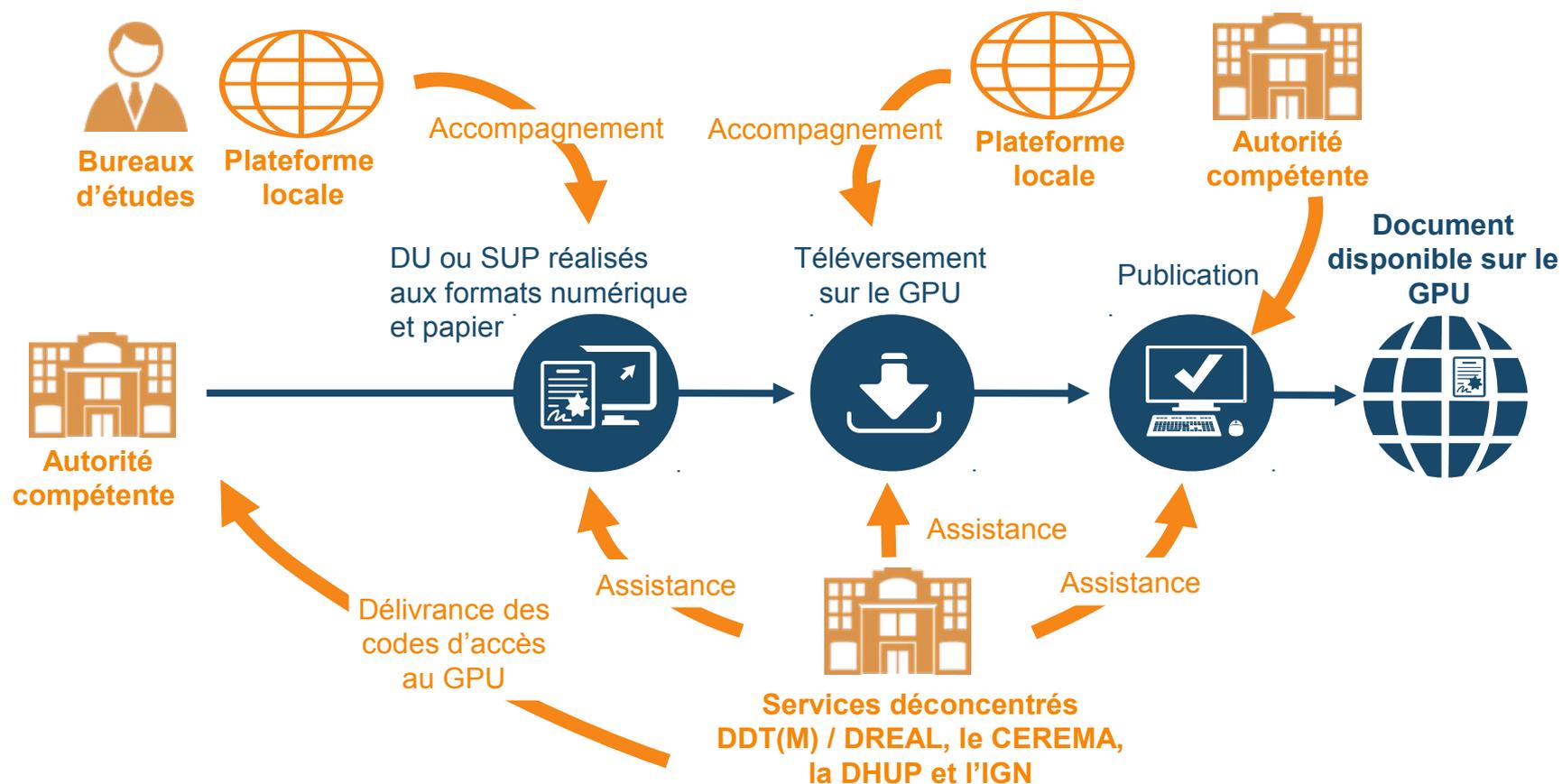
Échéances pour les **SUP, Servitudes d'Utilité Publique**  
(ordonnance 19 décembre 2013)

SUP	A partir du 01/07/2015	Au 01/01/2020
Numérisation	Les gestionnaires de SUP fournissent à l'Etat les SUP <b>numérisées au standard CNIG</b>	
Téléversement		La publication des SUP en ligne sur le GPU <b>vaut annexion aux DU</b>



Au-delà des échéances réglementaires, étant donné les orientations stratégiques, l'ensemble des autorités compétentes doivent être au rendez-vous dès que possible pour alimenter le GPU et en faire une plateforme complète et utile pour les collectivités, les professionnels, les services et les particuliers.

# Processus de dématérialisation d'un DU ou d'une SUP



Tout au long du processus de dématérialisation, les DDT(M), DREAL, le CEREMA, la DHUP et l'IGN sont aux services des autorités compétentes, et de leurs délégués et prestataires (ex : bureaux d'études), pour les accompagner dans le versement de leurs DU et SUP.

# Quel standard utiliser en fonction de la vie du DU ou de la SUP ?

Numérisation Téléversement Publication



DU ou SUP

Téléversement par l'autorité compétente ou son opérateur par délégation



Valideur  
CNIG

Géoportail de l'urbanisme

- Pour toute révision ou élaboration d'un document d'urbanisme, les autorités compétentes numérisent leurs documents avec la dernière version du standard CNIG de dématérialisation des documents d'urbanisme
- Si le DU ou la SUP est déjà dans le GPU, il n'est pas nécessaire de les numériser au nouveau standard même après le 1er janvier 2020
- Si le DU est en voie d'achèvement et n'est pas encore numérisé, préférez la numérisation selon la dernière version du standard.
- Si le DU ou la SUP sont en voie d'achèvement et numérisés au précédent standard, ils peuvent être déposés dans le GPU. Tous les standards CNIG sont acceptés par le GPU.

Le standard CNIG s'améliore continuellement. La version 2017, en cours d'élaboration, fait évoluer les prescriptions nationales pour la dématérialisation des documents d'urbanisme (PLU, Cartes Communales, POS...). Ces évolutions ne bloquent cependant pas la numérisation des DU et SUP pouvant être téléversés. Le standard attendu en entrée du Géoportail national de l'urbanisme est conforme aux préconisations du Conseil national de l'information géographique (CNIG) disponible à cette adresse : <http://cnig.gouv.fr>

# 3 profils distincts sont habilités à téléverser sur le GPU.

Numérisation Téléversement Publication



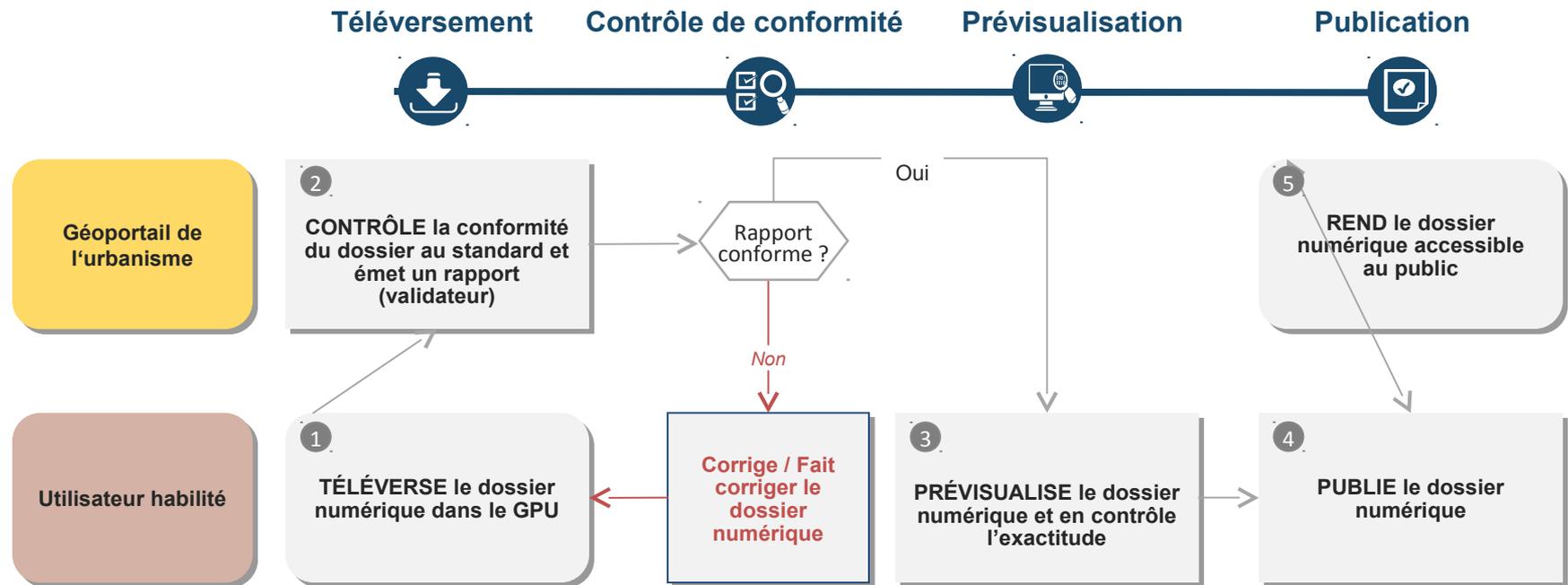
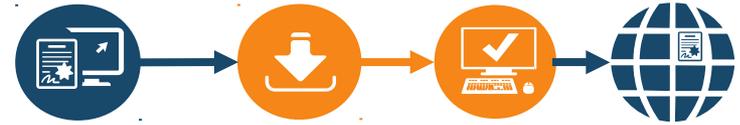
	Profil Autorité compétente	Profil Délégataire	Profil Prestataire
<p><b>Qui ?</b></p>	<p>Auteur du document, tenu au titre de l'article L129-2 du code de l'urbanisme d'alimenter le GPU.</p> <p><i>Communes et EPCI DREAL et DDT(M) Services d'autres ministères</i></p>	<p>Une entité désignée formellement par une ou plusieurs autorité(s) compétente(s) comme son (leur) délégataire.</p> <p><i>Plateforme régionale ou départementale, ...</i></p>	<p>Ceux qui veulent accéder à des fonctionnalités avancées du GPU peuvent se créer un compte prestataire.</p> <p><i>Agence d'urbanisme, bureau d'études, services techniques de collectivité, etc...</i></p>
<p><b>A quelle échelle ?</b></p>	<p>Périmètre territorial de la compétence</p>	<p>Maillage sélectionné par la collectivité au sein de son propre périmètre territorial de compétence.</p>	<p>Maillage national <i>(Possibilité de faire appel à un prestataire hors département)</i></p>
<p><b>Quels droits ?</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tester la conformité du DU ou de la SUP</li> <li>• Téléverser le DU ou la SUP dans le GPU</li> <li>• Prévisualiser le DU ou la SUP</li> <li>• Publier le DU ou la SUP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tester la conformité du DU ou de la SUP</li> <li>• Téléverser le DU ou la SUP dans le GPU</li> <li>• Prévisualiser le DU ou la SUP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tester la conformité du DU ou de la SUP</li> </ul>



L'autorité compétente peut désigner un prestataire ou un délégataire pour l'accompagner dans la publication de son document. **Un cahier des charges de numérisation en direction des bureaux d'étude est disponible en annexe des standards PLU et CC sur le [site du CNIG](#)**"

# Le téléversement sur le GPU s'articule autour de 4 étapes

Numérisation Téléversement Publication

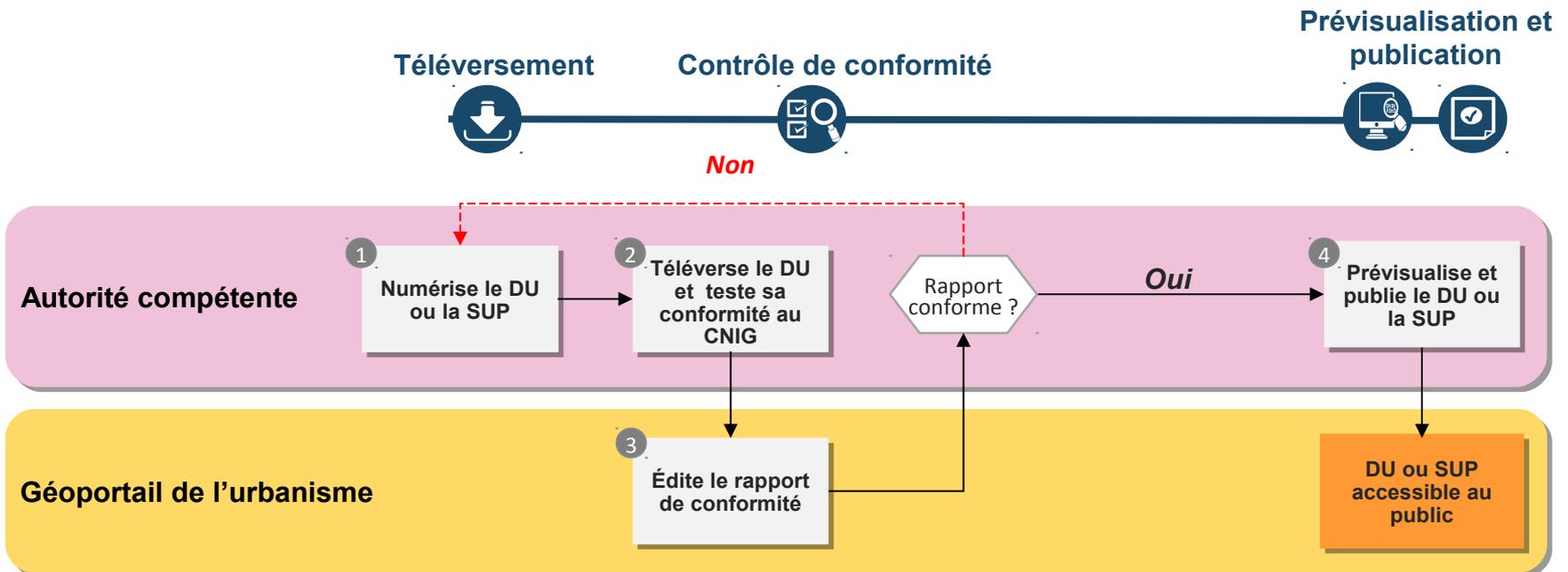


 Etant donné les implications juridiques de la publication sur le GPU, les étapes d'alimentation du GPU ne sont accessibles qu'à des **utilisateurs habilités**.

Numérisation Téléversement Publication



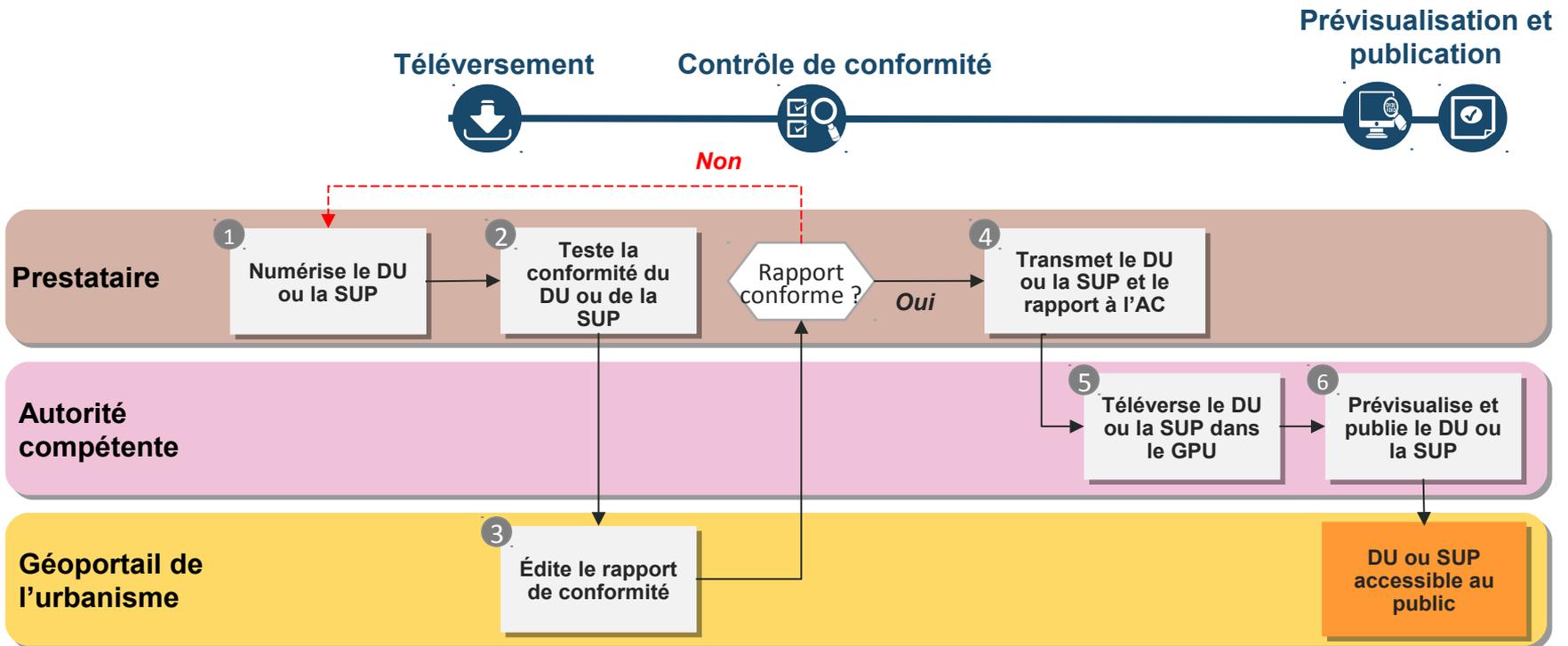
**Option 1 :** L'autorité compétente prend en charge **seule** tout le processus de numérisation



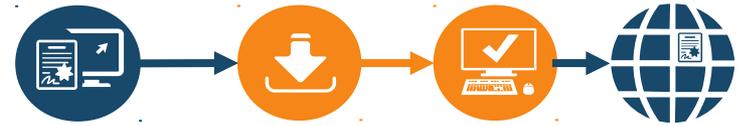
Numérisation Téléversement Publication



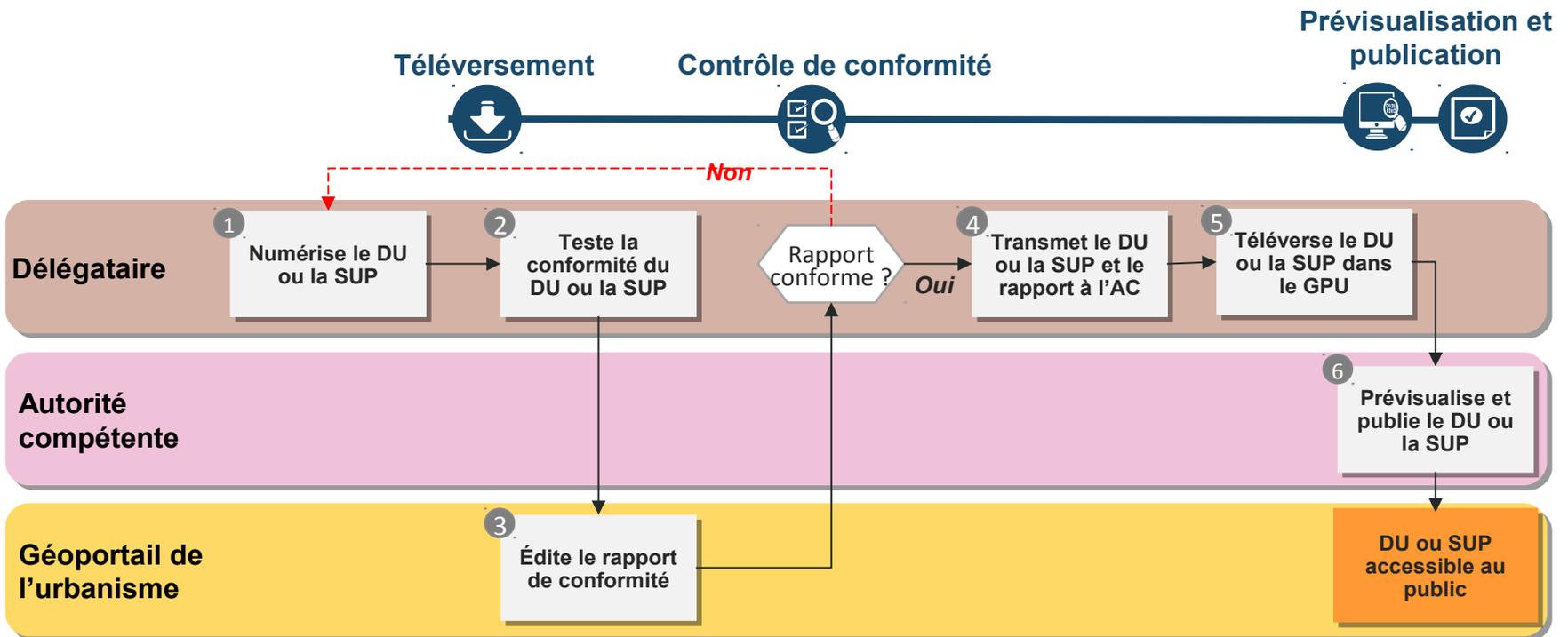
**Option 2 :** L'autorité compétente prend en charge le téléversement et la publication et sous-traite la numérisation à un prestataire



Numérisation Téléversement Publication



**Option 3 :** L'autorité compétente prend en charge la seule publication et sous-traite le reste du processus à un **délégataire**

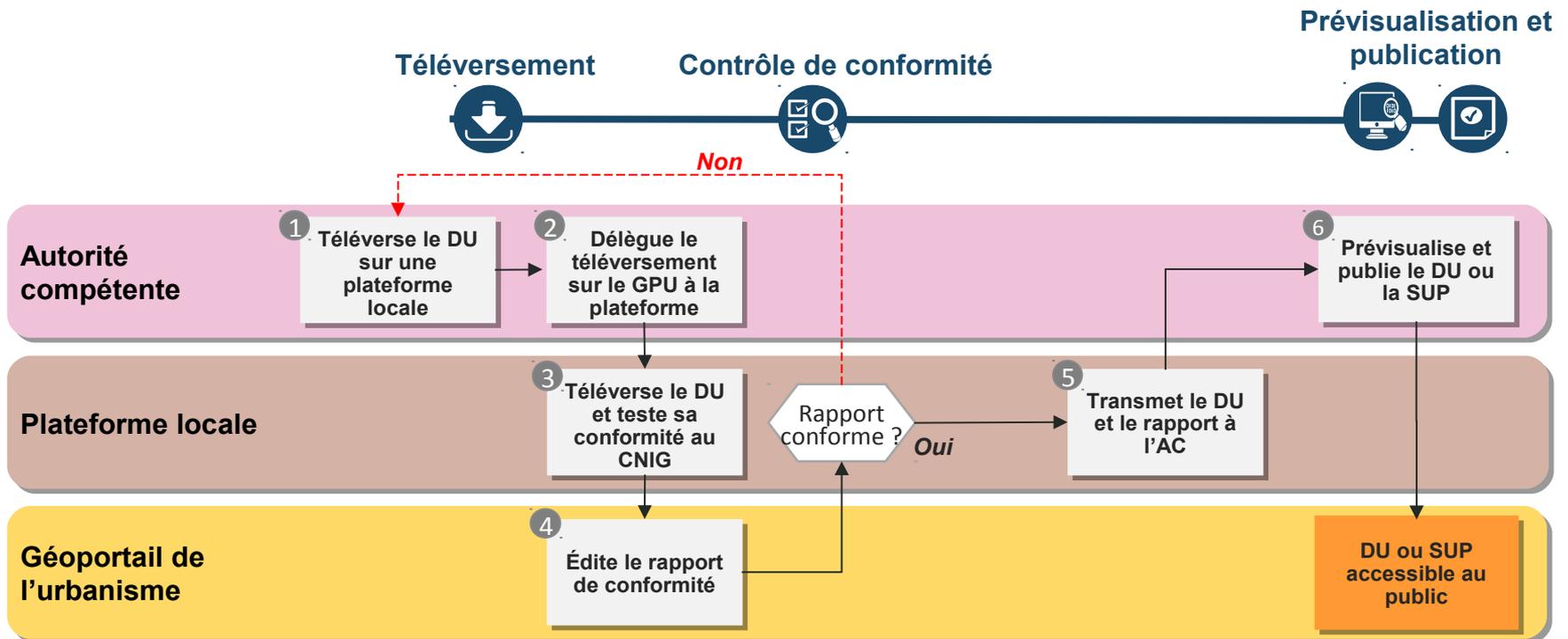


# FOCUS : Le rôle des plateformes

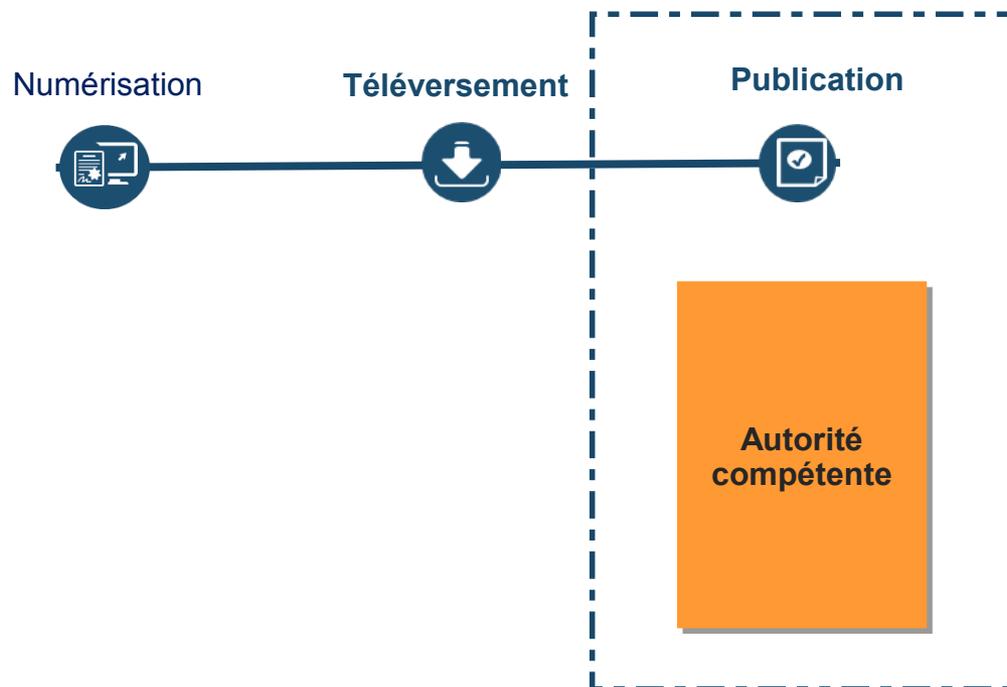
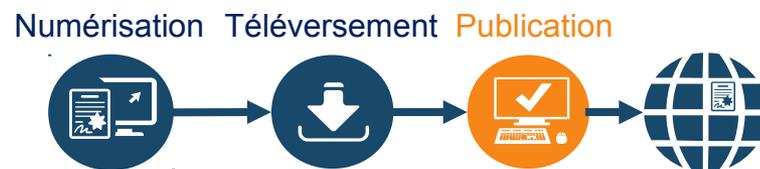
Numérisation Téléversement Publication



**Option 4 :** L'autorité compétente a déjà mis à disposition son DU sur une autre **plateforme locale** et a nommé celle-ci comme délégataire du téléversement



# La publication est de la seule responsabilité de l'autorité compétente



Quelles que soient les modalités d'alimentation choisies, la publication est de la seule responsabilité de l'autorité compétente.

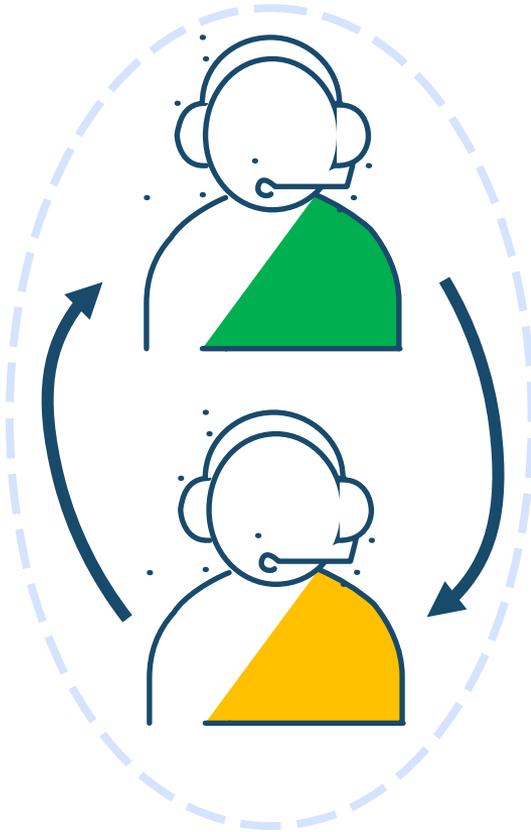
## Documentation disponible sur internet et intranet

- Retrouvez sur le [géoportail de l'urbanisme](#)
  - Une [FAQ](#) pour répondre à vos questions :
  - Un [formulaire de contact](#) pour poser vos questions au service d'assistance
- Retrouvez sur le site de [GéoInformations](#)
  - Les [guides méthodologiques](#) pour la publication des SUP  
: <http://www.geoinformations.developpement-durable.gouv.fr/le-guide-methodologique-de-numerisation-des-sup-a3137.html>



La documentation technique et méthodologique disponible est régulièrement mise-à-jour. Pour toute demande d'assistance via le formulaire de contact, le délai moyen de réponse est fixé à 10 jours.

# Une assistance constituée de binômes aux compétences mixtes dans chaque DDT



## Le chef de projet urbanisme

- Apporte la connaissance sur le contenu des documents (DU et SUP) et les procédures en vigueur
- Fait preuve de pédagogie auprès des autorités compétentes sur l'utilisation des documents numérisés et l'intérêt de la dématérialisation en aménagement

## Le chef de projet SIG

- Administre localement les comptes du GPU
- Maîtrise les outils informatiques utiles à la numérisation des documents (QGIS)
- Apporte la connaissance sur les différents standards CNIG et leur mise en œuvre
- Maîtrise les règles de nommages et d'indexation des documents
- Accompagne les autorités compétentes et les BE dans la saisie des métadonnées au format xml



Chaque binôme dispose d'une double compétence géomatique et urbanisme pour accompagner les utilisateurs et valider les données informatiques versées sur le GPU.

## Légende



SIG



Urbaniste

# ANNEXES

---

# Le GPU au service d'un outil de projet et de gestion du foncier

## UrbanSimul

Projet porté par l'Inra et le Cerema

UrbanSimul **récupère les zonages** pour analyser et simuler l'occupation du sol et sa régulation à l'échelle de l'unité foncière sur l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**Objectif** : faciliter l'exploitation des données sur le foncier par les professionnels et ainsi faciliter la prise de décisions (planification, prospection foncière, suivi de la consommation d'espaces...)

Le GPU fournit  
les données à  
UrbanSimul

